



HAL
open science

La pratique de la comparaison internationale à l'épreuve du modèle luxembourgeois de relations professionnelles

Frédéric Rey

► **To cite this version:**

Frédéric Rey. La pratique de la comparaison internationale à l'épreuve du modèle luxembourgeois de relations professionnelles. [Travaux universitaires] CEPS/INSTEAD Working Papers, n° 2010-06, Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), CEPS/INSTEAD. 2010, 19 p. hal-00641808

HAL Id: hal-00641808

<https://hal.science/hal-00641808v1>

Submitted on 16 Nov 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**La pratique de la comparaison
internationale à l'épreuve du
modèle luxembourgeois de
relations professionnelles**

Frédéric REY¹

¹ *CEPS/INSTEAD-Repem, Luxembourg and CNRS-Lise/Cnam, France*

“There is no reason to believe there exists an easy and straight-forward entry into comparative social research. All the eternal and unsolved problems inherent in sociological research are unfolded when engaging in cross-national studies. None of the methodological and theoretical difficulties we have learned to live with can be ignored when we examine critically such questions as what is comparative research, how we go about doing comparative work, and how we interpret similarities and differences in countries compared.” *Oyen, 1990, p.1*

Cette publication est effectuée dans le cadre du projet « Luxmodel : vers un approfondissement du modèle luxembourgeois de relations professionnelles » financé par le Fonds national de la recherche (FNR) dans le cadre du programme « Vivre demain au Luxembourg ». www.fnr.lu



Fonds National de la
Recherche Luxembourg

INTRODUCTION

Parties intégrantes des régimes socioéconomiques et politiques nationaux, participants de la définition des principales caractéristiques de la relation de travail, les systèmes de relations professionnelles sont l'un des cadres institutionnels majeurs des sociétés industrielles. Les organisations syndicales, patronales et l'Etat contribuent de fait par l'intermédiaire du droit, de la négociation collective, du dialogue et du conflit à définir certains des éléments les plus structurants du marché du travail. Mieux comprendre les mécanismes qui président à l'établissement et à l'évolution des systèmes nationaux de relations professionnelles, notamment en les confrontant les uns aux autres dans une perspective internationale, est donc une nécessité à la fois pratique pour l'amélioration concrète des régulations collectives, et théorique en tant qu'approfondissement des savoirs disponibles sur le travail comme institution sociale centrale (Lallement, 2007). Cette double ambition se retrouve au cœur du projet Luxmodel¹ qui a été pensé et mis en œuvre pour enrichir l'état des connaissances – aujourd'hui encore limité et lacunaire – sur le système luxembourgeois de relations professionnelles. Pour atteindre ses objectifs, l'équipe européenne et interdisciplinaire constituée autour du projet a privilégié deux approches méthodologiques complémentaires dont l'une – la comparaison internationale – est au cœur de cette contribution. La mise en perspective internationale a été choisie pour permettre d'élargir le champ de l'analyse, en posant la question de la spécificité des caractéristiques nationales au regard de plusieurs systèmes voisins². Ce dispositif de recherche est complété par une étude approfondie du système luxembourgeois lui-même, à partir d'interviews des acteurs concernés. L'objet de cette contribution est d'apporter des éléments de cadrage sur la pratique de la comparaison internationale (I) et de proposer des pistes de réflexion sur la pertinence d'une approche centrée sur les Etats-nations pour un pays aussi intégré à son environnement voisin que peut l'être le Luxembourg (II).

En choisissant la comparaison internationale pour son dispositif de recherche, le projet Luxmodel s'inscrit dans la filiation de l'un des courants actuellement les plus dynamiques et stimulants des sciences sociales. Mais il se trouve en retour confronté aux nombreuses questions d'une stratégie qui ne cesse d'interroger quant à ses méthodes, ses résultats et leurs usages. La littérature

académique laisse en effet entrevoir une certaine dualité de la comparaison internationale lorsqu'elle la présente comme une pratique aussi prometteuse et riche que risquée et trompeuse. Les développements significatifs des analyses qu'elle offre ne semblent en effet accessibles qu'au prix d'une ingéniosité et d'une rigueur méthodologiques indispensables au franchissement des nombreux obstacles qui se dressent en pratique lors de sa mise en œuvre. A cela s'ajoute le constat encore très présent d'une production limitée, en tous cas insuffisante, de travaux consacrés aux questions méthodologiques de l'analyse comparative³. Malgré cette relative rareté, il existe plusieurs textes et ouvrages méthodologiques et épistémologiques qui peuvent se révéler fort utiles pour une première approche de la question comparative. Nous en présentons une sélection dans la première partie de cette contribution, qui permettra au lecteur peu coutumier du thème de s'approprier rapidement quelques repères. Cette première partie est également l'occasion de discuter de la production du chiffre de taux d'adhésion syndical, un exemple qui illustre toute la difficulté de l'exercice comparatif et qui prépare au prochain numéro de *Gouvernance et Emploi*, consacré justement à une comparaison internationale des pays du panel Luxmodel à partir de données statistiques. La seconde partie de cette contribution s'intéresse aux pistes de prolongements méthodologiques et épistémologiques qui cherchent à renouveler la pratique comparative internationale. Elle est inspirée par le constat de la situation par bien des aspects singulière du Luxembourg vis-à-vis de son proche environnement. Quiconque s'intéresse au Grand-Duché voit rapidement toute l'ampleur de son intégration avec les provinces limitrophes françaises, belges et allemandes. Au point qu'elle appelle à un dépassement d'une approche synchronique et nationale, et invite à privilégier les histoires croisées et d'autres niveaux de comparaison.

¹ Piloté par l'unité de recherche Relations Professionnelles et Emploi du Ceps/Instead (Luxembourg), 2007-2010

² Le système luxembourgeois est comparé aux systèmes allemand, belge, français, néerlandais et suisse.

³ De manière tout à fait symptomatique, la première phrase de l'ouvrage de C. Vigour – l'un des rares manuels consacré en France à la comparaison en sciences sociales – donne le ton : « le foisonnement des recherches comparées contraste singulièrement avec le peu de réflexion sur l'usage et l'élaboration de la comparaison » (Vigour, 2005, p.5). Un constat partagé par Barbier qui souligne que « les questions méthodologiques et épistémologiques de la comparaison internationale sont rarement travaillées, alors qu'elles sont fondamentales » (Barbier, 2005, p.17)

I. PRATIQUES ET THÉORIES DE LA COMPARAISON INTERNATIONALE

1. La comparaison internationale, coté pile et coté face

La pratique de la comparaison internationale pose problème. Il suffit d'ouvrir un ouvrage ou de parcourir un article consacré à la méthode comparative pour qu'apparaissent, généralement dès les premiers paragraphes, toutes les difficultés qui accompagnent sa mise en œuvre. En termes méthodologiques, épistémologiques ou simplement matériels, l'entrée en comparaison internationale promet au chercheur une aventure intellectuelle semée d'embûches et de chausse-trappes qu'il devra dépasser, contourner et surmonter pour espérer parvenir aux solides conclusions théoriques espérées. Beaucoup d'ailleurs se heurteront à ces contraintes et se retrouveront, au bout du chemin, dans l'une des nombreuses impasses des analyses « faussement comparatives » (voir encadré et tableau 1).

Pourtant, « coté pile », cette approche bénéficie d'une forte légitimité et de nombreux soutiens dans les univers académiques et institutionnels. Elle est abondamment utilisée par les pères fondateurs de la sociologie et dans de nombreuses disciplines (Vigour, 2005, p.21-62), et elle s'est renforcée au fil des décennies grâce aux travaux destinés à en améliorer les méthodes, à en préciser les enjeux et les limites, et également à la renouveler. Elle est aujourd'hui relayée et portée – pour le meilleur et pour le pire – par les instances internationales particulièrement intéressées par le repérage et la classification des systèmes nationaux en fonction de leurs performances⁴. L'analyse comparative apparaît donc globalement comme une pratique consensuelle. En sa qualité de méthode de recherche approuvée et valorisée par le monde académique, elle est présentée comme « un outil fondamental de l'analyse » (Collier, 1993, p.105), « nécessaire si l'on veut produire des thèses solides et des théories générales » (Hyman, 1998, p.43), sa « raison d'être (...) est donc, finalement, d'être incontournable » (Sartori, 1994, p.22). Hassenteufel (2002) insiste pour sa part sur la nécessité de la comparaison internationale à l'heure où l'interdépendance des systèmes politiques augmente significativement sous l'effet notamment de l'europanisation, où la demande sociale pour la connaissance comparative est en expansion, et pour ce qu'elle permet en termes d'avancées théoriques et empiriques. En résumé, il n'est guère d'article ou d'ouvrage consacré au comparatisme qui n'en fait pas sinon l'apologie, au moins la promotion. Comme pratique soutenue par les institutions internationales, elle bénéficie d'un appui significatif et de moyens conséquents puisque, comme le rappelle Barbier

(2005, p. 9), « l'impulsion européenne en matière de comparaisons est particulièrement visible depuis les années 1980, avec la mise en place de structures *ad hoc* pour les financer et les valoriser ».

« Coté face », l'analyse comparative est traversée de contradictions et fragilités. Aussi clairement qu'elle est quasi-unanimement considérée comme une méthode indispensable à l'amélioration des connaissances en sciences humaines, elle est souvent présentée comme une pratique compliquée, coûteuse, exigeante et incertaine, au final mal connue. Coté face toujours, cause ou conséquence d'une méthodologie complexe, l'incertitude sur une définition claire de l'approche comparative aboutit à une multiplication de travaux *plus ou moins* comparatifs selon le point de vue depuis lequel ils sont regardés. Pourtant les définitions ne manquent pas, mais elles invitent surtout à considérer, au-delà d'elles-mêmes, les multiples implications qu'elles induisent en pratique. Nous pouvons rappeler celle de Sartori – « comparer, c'est contrôler » (Sartori, op.cit., p.21). Vigour propose quand à elle de comprendre la comparaison comme « la mise en regard systématique, la confrontation d'au moins deux cas sous un angle particulier, défini par le chercheur » (Vigour, op. cit., p.10). Pour Dupré et *alii* (2003), la comparaison est moins une technique ou une méthode qu'une posture intellectuelle, une stratégie de recherche mobilisée par de nombreuses disciplines en sciences humaines. Elle implique certes une (voire plutôt des) méthodologie(s), mais également une épistémologie et une éthique. Pour Hyman, « comparer signifie rapprocher *systématiquement* des phénomènes comportant à la fois des similitudes et des différences. (...) cette analyse contribue à la théorisation et à la généralisation et elle s'en nourrit à la fois » (Hyman, op. cit., p.45). Au final, répondre à la question « qu'est-ce que comparer ? » demande surtout de se poser celles de la stratégie pertinente, des moyens nécessaires et disponibles et des objets à construire pour la comparaison.

Coté pile et coté face. L'exercice comparatif apparaît aussi séduisant qu'il semble délicat à mettre concrètement en œuvre. Certains pourront interpréter cette dualité dans sa cohérence, la valeur des résultats ne pouvant être, justement, que le fruit d'une exigence méthodologique à la hauteur des ambitions qu'elle se donne. Mais cela n'efface pas le contraste encore persistant entre d'un côté, l'intérêt porté aux résultats et aux apports de l'analyse comparative en tant que méthode de recherche, et de l'autre, le toujours faible nombre de

⁴ Performances économiques, sociales, écologiques, etc. à partir de critères qu'elles définissent elles-mêmes pour la mesure de ces performances.

travaux et d'enseignements consacrés aux conditions de leurs productions. Il existe un décalage, aujourd'hui encore, entre une forme d'injonction comparatiste (par ailleurs croissante) et les outils disponibles pour y répondre. Pourtant ces derniers existent et constituent une ressource précieuse pour le chercheur qui s'aventurera sur les terres comparatistes. De manière assez schématique, les travaux consacrés à l'analyse comparative pointent généralement ses atouts et ses limites, l'état des théories et paradigmes en concurrence,

mais aussi – et surtout – ils dispensent utilement des conseils et des indications sur ce qu'il est préférable de faire et de ne pas faire.

2. Les paradigmes de l'analyse comparative

La comparaison internationale peut être considérée comme une stratégie de recherche, mais elle est également elle-même l'objet de travaux. Ces derniers

ENCADRÉ 1 : Les comparaisons fausement comparatives

La littérature académique consacrée à la pratique de la comparaison internationale en sciences sociales n'est guère divisée sur la nécessité d'une telle démarche. Pourtant elle met très souvent en avant les dangers de l'exercice, au premier rang desquels se trouve celui de la fausse comparaison. Un danger bien réel puisqu'il concernerait une majorité des productions présentées comme telles. J.C. Barbier rappelle ainsi que « de nombreuses preuves empiriques existent pour juger superficielle une bonne partie de ce qui passe pour la recherche comparative internationale » (2007, p.22). Ce constat sévère est largement partagé. Quelles sont ces comparaisons qui n'en sont pas, ou qui ne le sont que par le nom ?

P. Hassenteufel (2000,2005) dénombre les quatre « comparaisons au rabais » les plus fréquentes : la comparaison « canada dry » ou « factice », « de bureau » ou « à distance », « jivaro » ou « réductrices » et enfin, « ventriloque » ou « biaisée ». A ces quatre types répondent pour partie les cinq formes de « recherches fausement comparatives » repérées par R. Hyman (1998) dans le champ des relations professionnelles (cf. *Tableau 1*). Au-delà de ces deux exemples, il peut-être intéressant de se rappeler que c'est en désignant ainsi le faux que les auteurs contribuent à renforcer leur définition de ce qu'ils considèrent être de vraies comparaisons, ou du moins, ce qu'ils considèrent qu'elles devraient être. Cela suppose l'existence de ce que Sartori appelle un « noyau » – pour lui, le contrôle – qui constitue l'essence de la pratique comparative.

Les pièges de l'exercice comparatif se situent donc à plusieurs niveaux. Celui des matériaux choisis, lorsque le recours quasi-exclusif à la statistique ou à la littérature se substitue à la recherche de terrain, bien plus riche pour rendre compte de la complexité des dynamiques sociales observées. Celui de la constitution de l'échantillon, lorsqu'il est pensé comme stratégie de soutien à une thèse particulière, évacuant les cas problématiques. Celui enfin de l'analyse, lorsqu'elle est ramenée à la portion congrue pour ne présenter qu'une succession de descriptions nationales sans (ou avec peu de) réflexion transversale.

TABLEAU 1. Deux typologies d'approches "fausement comparatives"

Hassenteufel (2000) [2005]	Hyman (1998)	Description
« Canada Dry » [Factice]	Première forme	Compilation d'études nationales réalisées par différents auteurs disposant chacun de leur grille d'analyse, sans réelle comparaison
« Jivaro » [Réductrice]	Quatrième forme	Matériau quantitatif qui assèche la complexité du réel pour en donner une version appauvrie limitée à ses indicateurs statistiques
« Ventriloque » [Biaisée]	Cinquième forme	Construction d'un échantillon <i>ad hoc</i> destiné à soutenir la thèse de son auteur
« De bureau » [A distance]		Matériau exclusivement littéraire en dehors de toute étude de terrain.
	Deuxième forme	Méthode taxinomique destiné à classer les cas nationaux en différentes catégories sans réelle analyse
	Troisième forme	Catalogue des différences entre pays sans proposition d'explication théorique

permettent aux chercheurs de se repérer dans l'état des connaissances disponibles, et de s'informer des développements et des débats en cours entre comparatistes. Bien entendu, un seul paragraphe d'article ne pouvant rendre compte à lui seul de toute la richesse des réflexions anciennes et actuelles sur ce thème, nous proposons de rappeler ici quelques-uns des principaux jalons qui structurent encore fortement la pratique comparative (voir tableau 2) et d'indiquer l'existence de ressources utiles.

Aborder la recherche comparative à partir des grands paradigmes qui la structurent aboutit à l'identification de trois axes forts, récurrents (voire incontournables) dans les présentations consacrées au thème de la comparaison⁵. Les deux premiers se constituent en opposition⁶. La principale ligne de fracture théorique classique en recherche comparative distingue ainsi – faut-il le rappeler ? – les tenants d'une vision *fonctionnaliste* de ceux d'une vision *culturaliste*. Les premiers s'intéressent aux continuités, à l'universel et à la convergence des systèmes étudiés. A ce titre, l'approche fonctionnaliste est souvent appelée *universaliste*. Concrètement, elle « se fonde sur l'idée qu'il existe une équivalence fonctionnelle des concepts. Elle demande une analyse terme à terme à partir d'une série, souvent hiérarchisée, de facteurs et se prête à des analyses quantitatives, à l'aide d'instruments de mesure et d'évaluation (taux, indicateurs, moyennes, écarts). » (Hantrais, Letablier, 1998, p.148). Les limites et les critiques adressées à cette approche sont de deux ordres principalement. Elles reposent d'une part sur le caractère problématique d'un usage d'indicateurs et de concepts déconnecté de l'analyse des conditions (sociales, politiques, historiques) de leur production. La comparaison terme à terme n'a parfois pas beaucoup de sens si l'on considère ce que chacun signifie dans son propre espace social. D'autre part, elles alertent sur les risques de conclusions évolutionnistes, qui peuvent apparaître lorsque la volonté de démontrer l'existence de tendances convergentes s'accompagne de considérations sur leur « bon » sens (vers la modernité, le progrès, etc.), ou lorsqu'elles laissent entendre une marche inéluctable vers des formes avancées de développement.

Les tenants de l'approche culturaliste, au contraire, insistent sur les spécificités des contextes nationaux et sur les discontinuités entre pays qui en découlent. A la différence des fonctionnalistes, ils « ne partent pas d'éléments stabilisés dans des corpus statistiques ou dans des règles, mais cherchent au contraire à restituer aux acteurs leurs compétences à agir. » (*ibid.*, p.150). Et toujours à la différence des fonctionnalistes qui font l'hypothèse d'une continuité des phénomènes observés, les culturalistes supposent « une discontinuité telle que

chaque objet observé ne peut être saisi qu'en référence à la culture nationale qui fonde son identité » (Maurice, op. cit., p.56).

La troisième approche d'importance est celle dite de l'effet sociétal. En déplaçant la logique de l'analyse lors de l'étude des différences salariales entre cadres et ouvriers français et allemands, Maurice, Sellier et Silvestre (1979) contournent l'analyse terme et terme et cherchent « ailleurs », dans les structures sociales extérieures à l'entreprise, les explications des réalités observées à l'intérieur des unités de production. Une autre originalité de l'approche sociétale réside dans sa volonté d'articuler les niveaux micro et macroscopiques de l'analyse (contournant au passage le débat séculaire sur le holisme et l'individualisme méthodologique). A l'occasion d'une discussion de sa pertinence en contexte de mondialisation et de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), Maurice (1991) synthétise à grands traits l'approche sociétale. Elle « accorde plutôt une certaine priorité au caractère d'*encastrement social* (*embeddedness*) des objets ou phénomènes étudiés. Dans ce cas, la comparabilité ne se fera plus directement (ou terme à terme) entre des objets isolés de leur contexte sociétal, mais entre les ensembles sociétaux au sein desquels les acteurs et structures sont socialement construits » (Maurice, op. cit., p. 56). L'approche sociétale a suscité de nombreux débats et discussions, dont certains ont marqué leur temps (d'Iribarne (1991) critiquant le manque de prise en compte de la culture comme facteur explicatif central, Reynaud (1979) rappelant l'importance des régulations locales). Pour être complet, Labit et Thoemmes (2005, p. 23-38) résument les critiques formulées à l'égard de l'approche sociétale : l'absence de dynamisme, c'est-à-dire son caractère statique ; la subjectivité des choix méthodologiques, c'est-à-dire des terrains et secteurs investigués qui ne présentaient pas le même degré de développement de part et d'autre de la frontière, et part ailleurs structurellement fortement masculinisés, évacuant ainsi la variable du genre dans l'analyse ; l'absence des régulations intermédiaires – une critique fondamentale selon les auteurs –, l'analyse se concentrant sur les relations existantes entre les niveaux de l'entreprise et du social ; l'impossibilité de généraliser les résultats sans renouveler les enquêtes auprès de nouveaux pays intégrés au panel.

A ces principales approches, s'en ajoutent d'autres, selon les disciplines et les champs de recherche. Citons celles répertoriées par Giraud (2004), qui entreprend de confronter les méthodes les unes aux autres en fonction de leur capacité à réduire la complexité d'un objet complexe. Il choisit, pour sa démonstration, le cas de la formation professionnelle qui lui permet de différencier : « les approches de l'institutionnalisme des choix

⁵ Ces différentes approches sont développées dans deux ouvrages encore récents consacrés entièrement à la méthode comparative (Vigour, 2005, Lallement, Spurk (dir.), 2003).

⁶ Bien que cette opposition ne soit qu'une façon de se les représenter : « parfois ces approches sont opposées les unes aux autres (...) ; parfois elles sont présentées comme autant d'étapes dans un processus méthodologique (...) et parfois elles sont considérées comme complémentaires (...) » (Hantrais, Letablier, 1998, p.148).

rationnels, les travaux dualistes – centrés sur les modes de coordination et en termes de régulation politique –, les approches sociétales et socio-historiques » (Giraud, 2004, p.349). Collier (1993) revient sur les évolutions de la méthode comparative et sur ses rapprochements avec différentes autres méthodes (par études de cas, expérimentales et statistiques). Citons également l'intéressante distinction opérée par Barbier, entre les comparaisons *fonctionnelles* et les comparaisons *approfondies* (Barbier, 2002). Les premières se définissent par leur caractère instrumental, minimaliste puisque limité à la « mise en relation fonctionnelle » (*ibid.* p.191) des phénomènes observés, qui ne peut donc servir qu'en « premiers secours » et ne rendre « que des services limités » (*ibid.* p.191). La seconde, en revanche, s'approche de l'idéal comparatif, et se définit pour Barbier comme une méthode permettant de « proposer des explications plus pertinentes des fonctionnements des marchés du travail et des systèmes de protection sociale » (*ibid.* p.193).

Transposée au projet Luxmodel, l'approche fonctionnaliste chercherait à souligner les continuités dans les pratiques, les stratégies et les formes d'organisation des acteurs des relations professionnelles, et à trouver les facteurs qui permettent de les expliquer. Il s'agirait de mettre en avant les évolutions communes, une direction partagée. A l'inverse, l'approche culturaliste orienterait ses efforts à l'étude des persistances de spécificités nationales irréductibles, à la résistance des systèmes nationaux aux éventuelles forces d'homogénéisation. L'option sociétale enfin ferait porter le regard sur les cohérences internes aux sociétés étudiées qui pourraient permettre de comparer des objets *a priori* incomparables en les situant dans l'ensemble plus large auquel ils appartiennent, et permettre ainsi d'éclairer les facteurs de leurs ressemblances ou de leurs différences (cf. Tableau 2).

3. La comparaison internationale en pratique

Dans la pratique, l'exercice comparatif est particulièrement exigeant pour qui cherche à éviter les pièges de la « fausse » comparaison. Si l'on se réfère à nouveau aux typologies présentées dans le premier encadré, les impératifs pour une « vraie » comparaison se devinent en creux : l'analyse doit s'appuyer sur les matériaux recueillis d'abord sur les terrains nationaux étudiés à partir d'une grille de lecture partagée par les différents membres d'une équipe, elle nécessite une proximité des chercheurs avec chacun de ces terrains et doit proposer des explications croisées des phénomènes observés, en vue de proposer de solides analyses. Autant de conditions à de quoi limiter les vocations comparatistes, comme le suggèrent les propos de Gaxie rappelés par Hassenteufel (2000)⁷. Pour autant la comparaison internationale reste une stratégie centrale de la recherche académique, et c'est probablement la raison pour laquelle plusieurs auteurs se sont consacrés à la méthodologie de la comparaison internationale en dispensant des conseils utiles à l'exercice (Hassenteufel, 2000, Hyman, 1998, Vigour, 2004, Sartori, 1994). En la matière, le réalisme s'impose à toute tentation dogmatique. Il ne s'agit pas de trouver la « méthode idéale », mais plutôt d'accepter la part de « bricolage méthodologique raisonné » (Hassenteufel, op. cit., p.124). En pratique, il conviendra entre autre d'accorder une attention toute particulière au langage⁸ et aux pièges de la traduction puisque si « le mot est une chose (...) la chose ne se réduit pas au mot » (Lallement, 2003, p.120). Sartori (1994) insiste quant à lui sur les risques de mauvaise classification, de dénomination inexacte (le fameux chat-chien de monsieur Doe), de gradualisme et d'élasticité conceptuelle⁹. Probablement faut-il accepter, comme le propose Hyman (1998) pour les recherches

TABLEAU 2. Paradigme / approche

Fonctionnaliste	Cross-national	Continuité	Convergence	<i>Under-socialization</i>
Culturaliste	Cross-cultural	Discontinuité	Spécificités	<i>Over-socialisation</i>
Sociétale		Cohérences sociétales		<i>Embeddedness</i>

⁷ « Ou bien l'on prend la comparaison au sérieux et l'imposition d'une norme scientifique comparatiste revient à placer la définition du travail scientifique recevable hors de portée de la quasi-totalité des chercheurs et des équipes de chercheurs qui travaillent en France, et dans beaucoup de pays comparables. Ou bien, comme ce me semble être actuellement une tendance possible de la recherche, l'imposition d'une norme comparatiste conduit les chercheurs à une comparaison au rabais, soit qu'ils se contentent pour certains des pays retenus d'un travail, par ailleurs nécessaire, de compilation bibliographique, soit que l'investigation bibliographique se limite à quelques coupures de journaux ou, dans le meilleur des cas, à des investigations nécessairement sommaires » (Hassenteufel, 2000, p.106-107)

⁸ Voir à ce sujet l'article éclairant de Barbier (2005, p.17-44)

⁹ En guise de méthode et en référence à Selmer (1976), il propose au chercheur de « (i) classer les différentes conditions en variables indépendantes, intervenantes et dépendantes (ii) traiter certaines conditions causales comme des paramètres (...) supposés invariables alors que d'autres conditions sont considérées comme des variables opératoires (...) qui peuvent au contraire varier pour mieux faire apparaître leurs effets sur la (les) variable(s) dépendante(s) » (Sartori, 1994, p.27).

sur les syndicats, une certaine dose d'éclectisme méthodologique. Considérant trois méthodes particulièrement fécondes pour l'analyse comparative des syndicats – selon qu'elles s'intéressent aux institutions, aux fonctions et aux problèmes particuliers –, l'auteur en conclut qu'elles peuvent être chacune utile en fonction de l'objet traité, du niveau d'analyse choisi, et de la stratégie de constitution du panel (entre un petit nombre de pays étudiés en profondeur et un champ d'analyse élargi).

La pratique de la comparaison internationale est ainsi particulièrement délicate, et cela quelle que soit la méthode retenue. A ce titre, nous proposons d'illustrer l'une de ces difficultés à partir d'un exemple précis, celui de la comparaison des taux de syndicalisation.

4. Une illustration à partir de l'exemple des taux de syndicalisation

Pour avancer dans la comparaison des systèmes de relations professionnelles du panel Luxmodel, l'une des pistes d'exploration nous a amené à regarder ce que les statistiques internationales disponibles pouvaient nous apprendre des différences et des similitudes entre chacun d'eux. Bien que l'usage des statistiques puisse conduire à des formes limitées de comparaisons (les comparaisons *jivaro*), il nous semblait intéressant de ne pas s'interdire cette source d'information. Relativement facile d'accès, elle offre un avantage certain en termes de disponibilité et d'actualisation. En revanche, les inconvénients sont à la hauteur : utiliser des données statistiques implique de se plier à de nombreuses précautions, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de comparaison internationale¹⁰.

Un exemple éclairant – celui du calcul des taux nationaux de syndicalisation – en dit long sur les vicissitudes de l'exercice comparatif réalisé à partir d'informations chiffrées. Considéré comme un indicateur incontournable des systèmes nationaux de relations professionnelles, le taux de syndicalisation est communément utilisé en tant que mesure pertinente de la légitimité et du pouvoir syndical (Visser, 1993). Il s'accompagne de dimensions symboliques et stratégiques fortes dès lors qu'il est perçu comme un révélateur de la capacité de négociation des organisations et un instrument de mesure de leur représentativité. Bien entendu, ces qualités sont régulièrement rappelées à de plus modestes ambitions (Visser, op. cit.), la complexité des systèmes de relations professionnelles ne se prêtant guère à un tel réductionnisme. Mais il (s') est malgré tout imposé comme l'une des principales clés des comparaisons internationales et a suscité en

retour de nombreuses interrogations sur son mode de calcul et ses usages. Si l'opération mathématique est simple, l'exercice se complique dès lors qu'il s'agit d'en préciser les termes. Savoir quelle proportion d'une population est adhérente à une organisation syndicale nécessite de s'entendre au préalable sur ce qu'est un adhérent et une organisation syndicale (pour le numérateur), et de délimiter la population de référence (pour le dénominateur). Nous savons à ce sujet que les définitions retenues varient dans le temps, dans l'espace, en fonction des acteurs concernés et du contexte sociopolitique du moment. Prenons l'exemple de la population active comme population de référence pour le calcul du taux de syndicalisation. La choisir comme dénominateur – plutôt que la population active occupée, ou la population en âge de travailler – relève déjà d'une certaine représentation de la population potentiellement adhérente, mais elle est également calculée différemment par le BIT, par le recensement et par la comptabilité nationale. Le numérateur est lui-même sujet à débat (Bévort, 1995) puisque la définition d'un-e adhérent-e est variable d'une organisation syndicale à l'autre et en fonction des méthodes de calcul choisies, et cela pour chacun des pays de l'échantillon¹¹. Plusieurs chiffres coexistent donc selon qu'ils sont produits par telle ou telle institution nationale, internationale, par des équipes de recherche indépendantes, ou qu'elles sont déclarées par les organisations elles-mêmes (voir en annexe les différentes sources du taux de syndicalisation utilisées par l'OCDE). La comparaison internationale n'en est rendue que plus compliquée. Les travaux de Visser (2006) se sont intéressés à cette question dans le but d'*améliorer* la comparabilité des taux de syndicalisation. La liste des difficultés auxquelles ils se sont confrontés illustre la complexité de l'exercice : variété des sources, des définitions, des couvertures statistiques, erreurs et imprécisions dans le recueil des données, tailles variables de la population cible...

Plus généralement, Hantrais et Letablier (1998) rappellent les aléas de toute construction de donnée statistique internationale : les sources et les objectifs du recueil des informations sont différents d'un pays à l'autre et les temporalités et méthodes de traitement s'inscrivent dans des contextes nationaux qui résistent à la standardisation malgré les efforts d'homogénéisation déployés par les statisticiens. Par ailleurs, le problème de la comparaison terme à terme reste entièrement posé. De nombreux auteurs alertent également sur les pièges du nominalisme (Lallement, 2003, Hyman, 2007, Barbier, 2007), lorsque les concepts et les notions, voire les institutions, sont identiques en apparence seulement parce qu'ils portent – ou semblent porter par la traduction – les mêmes dénominations. Au final « la production du

¹⁰ Les données statistiques nationales sont l'objet de contestations récurrentes et de calculs alternatifs. Dès lors qu'elles sont réunies pour la comparaison internationale, les interrogations valables pour chacune d'elle dans leur propre contexte national se multiplient.

¹¹ Le numérateur du taux d'adhésion syndicale est la population syndiquée, déclarée par chaque organisation ou obtenue par les enquêtes nationales lorsqu'elles existent. Toutes les organisations n'utilisent pas les mêmes méthodes de calcul. Par ailleurs, le sens de l'adhésion diffère grandement d'un contexte local et sectoriel à l'autre. De même lorsque l'adhésion est évoquée par les enquêtes eux-mêmes lors des enquêtes nationales, la diversité des rapports subjectifs à l'adhésion pose un problème similaire de comparabilité des réponses (Visser, 2006).

chiffre résulte d'opérations techniques que l'utilisateur ignore lorsqu'il manipule le produit fini » (Hantrais, Letablier, *op. cit.*, p.158). Il ne faudrait pas exagérer pour autant le mystère qui entoure la production des chiffres nationaux, puisque les producteurs de données sont généralement transparents sur leurs méthodes¹². En revanche, les débats et discussions qui sont à l'origine des compromis sur les choix des sources et des méthodes d'homogénéisation restent plus opaques. L'usage de la statistique disponible nécessite donc une double mise à distance pour « interroger les conditions d'élaboration et d'utilisation des données statistiques (...) et (...) mettre en relation les données avec les configurations institutionnelles (...) » (*ibid.*, p.159). En pratique, ces recommandations sont souvent rappelées, mais rarement appliquées avec toute la rigueur nécessaire. Qu'il s'agisse des références aux taux de syndicalisation, de chômage, d'emploi, déclinées par pays selon les âges, les sexes ou les grandes nomenclatures PCS¹³ et sectorielles, les données sont utilisées sans que l'on ne s'inquiète outre mesure de la lointaine alchimie dont elles sont le résultat, une fois bien entendu rappelées les précautions d'usage. La reconnaissance du problème et son signalement agirait comme remède – bien entendu il n'en est rien – et la comparaison de l'incomparable reste encore souvent pratiquée. Les analyses approfondies de la fabrication d'une donnée en particulier en révèlent pourtant toute leur épaisseur sociopolitique. Les travaux consacrés aux taux de syndicalisation en France illustrent très bien la difficulté à obtenir un chiffrage sérieux du nombre d'adhérents (Bévort, 1995). Nous pouvons faire l'hypothèse que ces mêmes difficultés se retrouveront bien qu'à des degrés variables, dans chacun des pays qui seront comparés ensuite. Alors, à défaut de pouvoir se consacrer pleinement à la déconstruction-reconstruction des données, les chercheurs-euses sont amenés dans un premier temps au moins à se résoudre à une forme de « suspension consentie de l'incrédulité » face aux chiffres dont ils disposent (*willing suspension of disbelief*, pour reprendre les termes du poète et écrivain anglais Samuel Taylor Coleridge). Cette question de la comparabilité des objets ou phénomènes étudiés revient à celle centrale qui oppose les grands paradigmes comparatistes. Elle illustre la tension entre distance (fonctionnalisme) et proximité (culturalisme), entre prise en compte des dimensions sociales, culturelles et institutionnelles et élargissement des panels à un grand nombre de pays.

Cette première partie aura permis d'aborder dans leurs grandes lignes certaines des nombreuses questions que pose la comparaison internationale. Elle est, surtout, une invitation à découvrir de manière plus approfondie les différents auteurs présentés, et à entrer avec ces quelques repères dans l'univers de la pratique comparative. Elle est également un préalable à la partie suivante,

qui s'intéresse plus particulièrement à la question des *cadres* de la comparaison. Jusqu'ici nous n'avons pas abordé, comme s'il s'agissait d'une évidence, le postulat de départ de la comparaison internationale qui met en regard des objets ou des phénomènes nationaux. Depuis plusieurs années pourtant, prenant acte de l'intégration européenne croissante, des dynamiques de décentralisation et de régionalisation, des auteurs invitent à s'interroger sur la pertinence du cadre national comme niveau d'analyse comparative. La situation particulière du Luxembourg dans son environnement européen plaide en effet en faveur d'un tel décadrege de l'analyse comparative.

¹² Les rapports et documents réalisés par et pour les instances internationales ne sont pas avares d'explications sur les origines de leurs chiffres ni sur les méthodes d'harmonisation utilisées.

¹³ La nomenclature « Professions et catégories socioprofessionnelles » est utilisée par l'Insee en France pour classer la population active française par secteur et domaine d'activité.

II. LES CADRES DE LA COMPARAISON

Les comparaisons internationales se sont historiquement développées en référence au cadre des Etats-Nations, considérés comme des entités intégrées, fermées. Ces espaces étaient présentés comme porteurs de suffisamment de cohérences institutionnelles, culturelles, politiques et sociales pour être choisis comme les niveaux pertinents d'explication des évolutions – des politiques publiques, des stratégies syndicales ou des modes d'organisations productives. Cela est probablement d'autant plus vrai que les unités nationales mises en comparaison revendiquaient elles-mêmes leur singularité, ce qui renvoie au passage aux contextes sociopolitiques dans lesquels s'élaboraient ces analyses. Ainsi, la « dimension politique de l'histoire de la démarche comparative doit nous rappeler également que les sciences sociales font partie de la culture dominante qui est intrinsèquement liée à la nation et à l'Etat-nation » (Spurk, 2003, p.73). Le cadre national reste de fait aujourd'hui encore souvent utilisé, notamment dans les travaux institutionnels internationaux portés par la Commission Européenne et l'OCDE. Sans préjuger de sa pertinence pour d'autres champs disciplinaires, il convient cependant de s'interroger sur celle qu'elle peut revêtir pour l'analyse comparée des relations professionnelles. Ces interrogations ne sont pas tout à fait nouvelles, comme nous allons le voir, puisque plusieurs auteurs ont déjà avancé des pistes de dépassement du cadre national. Mais il nous semble tout particulièrement intéressant, à plus d'un titre, de les rappeler à propos des recherches menées dans le projet Luxmodel. D'une part, parce que plusieurs travaux récents indiquent l'émergence d'espaces alternatifs qui deviennent des nouvelles références constitutives de cohérences fortes pour les acteurs des relations professionnelles. Si les caractéristiques nationales des régulations professionnelles ne disparaissent pas pour autant, d'autres aux niveaux territoriaux, européens et internationaux s'autonomisent et s'affirment de plus en plus jusqu'à concurrencer le cadre national comme référence pertinente de l'analyse comparative. Autrement dit, la question est de savoir jusqu'à quel point le cadre national est (encore) le plus pertinent pour appréhender les multiples formes de relations professionnelles. D'autre part, parce que les réalités historiques, géopolitiques et économiques luxembourgeoises présentent plusieurs caractéristiques qui bousculent fortement le principe d'une comparaison entre nations. Il nous semble alors préférable de plaider, à la suite des travaux de Werner et Zimmermann (2003), pour une analyse des histoires croisées, davantage adaptées à un approfondissement des connaissances sur le système luxembourgeois de relations professionnelles.

1. Repenser les cadres de la comparaison

Accompagnant le double mouvement de décentralisation et d'internationalisation à l'œuvre depuis déjà plusieurs décennies, plusieurs travaux français récents consacrés aux relations professionnelles interrogent les évolutions des cadres de la régulation (Jobert, 2008, Rey, 2009). Ces réflexions analysent les causes et les conséquences des déplacements des frontières nationales vers d'autres lieux de prise de décision, aux niveaux infranationaux – les territoires, districts, régions – et supranationaux – européens et mondiaux. Les recompositions des cadres du dialogue social confrontent ainsi les acteurs à de nouvelles stratégies, et les invitent à repenser les systèmes de relations professionnelles. Nous assistons de fait à un double mouvement qui redéfinit les cartographies antérieures dessinées à partir des Etats, notamment en France où la concentration des pouvoirs au niveau national a été et est toujours – particulièrement forte. Le renforcement des prérogatives et des ressources disponibles au niveau des territoires infranationaux, qu'il s'exprime au travers d'une décentralisation volontariste ou de dynamiques d'innovations locales, accentue les différenciations internes aux espaces nationaux et fragilise d'autant la fiction d'un système national homogène et cohérent. A l'inverse, les cadres supranationaux tendent également à se renforcer et à se structurer. L'apparition d'organisations syndicales et patronales européennes, de régulations partagées et élaborées à ce niveau, la signature de textes conventionnels ou encore d'actions communes inter-nationales impliquent, et il faudrait être en capacité de mesurer dans quelle proportion, une interpénétration des pratiques et stratégies syndicales. L'intégration économique et sociale européenne joue ainsi en faveur d'une plus grande intrication des systèmes de relations professionnelles, même si les références nationales demeurent aujourd'hui encore la règle. Il s'agit donc de prendre toute la mesure de ces évolutions et notamment d'interroger la pertinence du cadre national comme niveau d'analyse selon les objets traités. Maurice (1991) s'interroge d'ailleurs, dès le début des années 1990, sur le « double mouvement d'internationalisation des économies et de résurgence des nationalismes » (Maurice, 1991, p.54), et évoque la nécessité d'intégrer dans l'exercice comparatif le niveau régional comme une possible entité sociétale à part entière. Locke (1992) va plus loin en montrant l'importance, sinon le caractère incontournable, des configurations locales; à partir de son étude des relations sociales dans l'industrie automobile italienne. Pour l'auteur, ce n'est qu'à partir de la compréhension des modalités de contribution de chacun de ces espaces infra-nationaux à la structuration

des systèmes nationaux que ces derniers pourraient être plus utilement comparés les uns aux autres, sous réserve toutefois que les espaces infra-nationaux permettent de dégager une certaine homogénéité au niveau supérieur. A défaut, Locke propose de se concentrer d'abord sur les comparaisons des micro-systèmes dans les différents pays.

Recadrer l'analyse comparative en repensant ses cadres de référence est une piste intéressante pour prendre en compte la fragmentation des espaces de relations professionnelles, ou leur agrégation à des niveaux supranationaux. Mais l'exercice nous semble encore plus important pour ce qui concerne le système de relations professionnelles luxembourgeois. S'il est nécessaire de considérer la cartographie interne du pays, pour ne pas tomber dans l'illusion d'homogénéité, il est probablement plus pertinent de s'intéresser à la cohérence que son système de relations professionnelles entretient avec les espaces limitrophes. En somme, est-il possible de comprendre le système luxembourgeois de relations professionnelles en le considérant comme isolé de son environnement direct, c'est-à-dire en l'appréhendant dans sa seule dimension nationale ? Ne serait-il pas plus judicieux de mesurer toutes les influences croisées et les interdépendances qui existent entre ses acteurs et les organisations syndicales et patronales des pays voisins ? La démarche engagée dans le projet Luxmodel a ouvert la voie à un approfondissement de la connaissance du système luxembourgeois de relations professionnelles, notamment en mobilisant la comparaison internationale. Les résultats qu'il a permis d'atteindre sont une première étape qui gagnerait à être complétée en intégrant la question de la co-constitution des acteurs et de leurs stratégies. En effet, le Luxembourg présente une spécificité qui en fait un terrain d'étude privilégié pour expérimenter de nouvelles approches comparatives.

Rappelons simplement pour s'en convaincre que le grand-duché du Luxembourg est situé à un carrefour de l'Europe et qu'il a été traversé par des influences françaises, belges, néerlandaises et allemandes au fil de son histoire (Kreins, 2008). Tout un ensemble de représentations, de références culturelles, de principes législatifs s'entrecroisent au gré des annexions et des proximités avec les puissants voisins. Cette intégration dans son environnement direct s'exprime également de manière plus pacifique au travers des multiples partenariats politiques et commerciaux que le Grand-Duché a successivement engagés (entente internationale de l'acier, Benelux, Grande-Région¹⁴, Union Européenne). Outre une histoire aux croisements d'influences multiples, le marché du travail connaît une caractéristique particulière puisque « plus d'un tiers des salariés au Luxembourg sont [...] des travailleurs frontaliers, dont plus de 50% résident en France », et « la main-d'œuvre étrangère (issue de l'immigration

et des travailleurs frontaliers) constitue ainsi plus de 50% de la main-d'œuvre occupée sur le territoire du Grand-Duché »¹⁵. L'économie luxembourgeoise est également particulièrement « ouverte », puisque son taux d'intégration est exceptionnel en comparaison d'autres pays européens. Au niveau syndical, les partenariats officialisés entre les organisations luxembourgeoises et les organisations syndicales voisines soulignent encore davantage l'existence d'intérêts croisés (jusqu'à l'existence de mécanismes de double-affiliation syndicale). Le Luxembourg apparaît tellement encastré historiquement, socialement, culturellement, politiquement et économiquement dans son environnement immédiat qu'il ouvre en tant que terrain d'étude de riches perspectives de recherches en comparaison internationale – qui ne seraient plus, de fait, purement inter-nationales. Tous ces points méritent d'être développés en dynamique en croisant les processus d'influences réciproques qui existent entre les organisations syndicales et patronales de chacun des pays voisins et qui participent à la co-construction des acteurs de part et d'autre des frontières nationales. Cette proposition fait écho aux travaux de Werner et Zimmermann (2003), dans lesquels ils formalisent ce que pourrait être une comparaison internationale plus attentive à ces dynamiques interconnectées.

2. Histoires croisées

Constatant le « processus d'élargissement et de démultiplication des espaces de référence et d'action » - surtout en référence à la mondialisation – et l'intérêt croissant pour les analyses culturalistes, Werner et Zimmermann (2003, p.7) invitent à développer une approche comparatiste par les histoires croisées. Cette dernière nous semble tout à fait indiquée pour une meilleure compréhension du système luxembourgeois de relations professionnelles.

La démarche des histoires croisées insiste d'abord sur les relations existantes entre les systèmes étudiés. Elle se concentre sur les transferts, les connections et les influences réciproques entre acteurs et institutions et propose ainsi de rompre avec le présupposé, de moins en moins tenable, de leur isolement relatif ou dans une moindre mesure du primat d'une auto-référence nationale. La seconde dimension de l'approche par les histoires croisées se concentre sur la prise en compte des dynamiques, qui demande de prendre en considération toute l'épaisseur historique des objets étudiés. Ces derniers ne pouvant pas se comprendre de manière totalement satisfaisante s'ils ne sont appréhendés qu'à partir d'une analyse comparative purement synchronique : « l'enquête sur les transferts se place clairement dans une perspective diachronique » (*ibid.*, p.13). Il s'agit alors de pouvoir rendre compte des séquences successives, et des transformations réciproques, qui s'expliquent

¹⁴ Sur le fonctionnement de cet espace particulièrement intéressant, voir Clément (2008)

¹⁵ <http://www.luxembourg.public.lu/fr/societe/emploi-travail/index.html>

par les dynamiques d'appropriations croisées et les influences partagées qui participent à la co-construction des différents objets de la comparaison. Transposée aux relations professionnelles, cette approche incite à ne plus comparer les organisations syndicales nationales séparément, mais à analyser comment, historiquement, ces organisations se sont mutuellement influencées pour devenir ce qu'elles sont aujourd'hui, comment elles s'influencent mutuellement pour devenir ce qu'elles seront demain. Prenant acte des limites des études de transfert, Werner et Zimmermann vont plus loin en insistant sur les spécificités et les apports des histoires croisées. Elles impliquent ainsi une série de postures méthodologiques ouvrant de nouvelles pistes d'analyse particulièrement attentives à la complexité des objets. L'approche se veut multidimensionnelle, en ce sens où « les entités ou les objets de recherche ne sont pas seulement considérés les uns par rapport aux autres, mais également les uns à travers les autres » (*ibid.*, p.16). Elle se donne comme objectif d'analyser précisément les conséquences des croisements, leurs implications et leurs répercussions à terme sur les objets étudiés, les effets retours comme les résistances et les nouveaux croisements induits par les précédents. Cette proposition fait écho à celle d'Hassenteufel (2005) sur *l'analyse transnationale*. Ce « déplacement décisif de l'analyse » (Hassenteufel, 2005, p.114) n'est pas envisagé comme un concurrent des approches internationales, il se pense davantage comme un complément et invite à réfléchir sur l'articulation entre international et transnational. Considérant les limites des travaux comparatifs dominants dans les années 1980-1990, et notamment leur insuffisante prise en compte des convergences – au profit d'une attention particulière accordée aux spécificités nationales – et des changements – au profit des continuités –, l'auteur constate également l'absence d'intérêt pour les dynamiques transnationales (européennes et mondiales) « qui affectent, de façon croissante, les politiques publiques et qui les rendent de plus en plus interdépendantes » (*ibid.*, p.121). Or, depuis longtemps et de plus en plus, les politiques publiques nationales ont des effets directs et indirects les unes sur les autres. Il y a bien interdépendance, croisement des histoires institutionnelles.

Cette présentation rapide ne rend pas compte de toute la richesse de la proposition des auteurs, mais, même ainsi résumée, elle invite déjà à nous interroger sur les perspectives de recherche en relations professionnelles comparées à partir du Luxembourg. Ces pistes montrent qu'il y a bien une réflexion à l'œuvre sur les déplacements possibles du regard analytique au-delà des frontières nationales, *a fortiori* pour un pays comme le Luxembourg. Il ne s'agit plus seulement d'observer ce qu'il se passe de part et d'autre des frontières, de mesurer les écarts, les différences et les ressemblances, les rapprochements ou les éloignements, mais de regarder ce qu'il se passe à la frontière, au niveau des échanges, des réciprocitys, des partages d'expériences et d'intérêts entre les acteurs et leurs institutions. Ces flux sont nombreux entre le Luxembourg et ses voisins, notamment du point de vue des relations professionnelles, et ce depuis des

décennies. Cette situation exceptionnelle plaide pour une histoire croisée des relations professionnelles luxembourgeoises. Elle permettrait d'une part, de mieux comprendre comment ses acteurs se sont co-construits dans leurs rapports avec les acteurs voisins, et d'un point de vue plus théorique, de confronter l'hypothèse sous-jacente que les proximités géographiques favorisent des proximités institutionnelles.

CONCLUSION

La démarche comparative internationale occupe aujourd'hui une place importante dans les recherches académiques en relations professionnelles (Béthoux, Jobert, 2004). Ces travaux s'accompagnent de ceux produits par les structures institutionnelles européennes et internationales (fondation de Dublin, commission européenne, Eurostat, OIT) qui fournissent régulièrement des rapports comparant les performances, les évolutions et les grands indicateurs des pays inclus dans leurs panels. Cet intérêt pour l'approche comparative se repère par ailleurs dans de nombreuses autres disciplines des sciences sociales, au point qu'il semble acquis que les enseignements d'une telle confrontation offrent toutes les chances d'un enrichissement de l'état des connaissances. Si cette plus-value ne fait guère débat, la démarche comparative reste traversée par des préoccupations persistantes quant à sa faisabilité, ses méthodologies, ses paradigmes multiples et les usages qui sont faits des résultats qu'elle produit.

Parmi les débats qui animent la communauté scientifique sur la question comparative, l'un d'eux semble particulièrement intéressant pour l'étude des relations professionnelles au Luxembourg. Il invite à s'extraire du prisme national pour analyser comment les systèmes de relations professionnelles se co-construisent au travers de leurs inter-connexions. Or, le Luxembourg présente de nombreuses particularités et notamment un encastrement important dans son environnement européen, qui rendent évidente la nécessité de s'intéresser aux histoires croisées pour enrichir la connaissance du modèle luxembourgeois de relations professionnelles, découvrir ses influences et ses racines, et comprendre comment en retour, il contribue à la structuration des acteurs voisins. Au-delà d'un modèle luxembourgeois de relations professionnelles, il apparaîtra peut-être un espace plus large de cohérence géo-institutionnelle.

BIBLIOGRAPHIE

Barbier J.-C., 2002. « Marchés du travail et systèmes de protection sociale : pour une comparaison internationale approfondie », *Sociétés contemporaines*, n°45-46, p.191-214

Barbier J.-C., 2005. « Remettre la comparaison internationale sur l'ouvrage et dans ses mots ». In Barbier J.-C., Letablier M.-T., 2005. *Politiques sociales, Enjeux méthodologiques et épistémologiques des comparaisons internationales*, Peter Lang, Bruxelles, p. 17-43

Bethoux E., Jobert A. 2004. « Regards sur les relations professionnelles en Europe et en Amérique du Nord : évolutions et perspectives ». *Sociologies du Travail*, vol.46, n°2, pp.261-270.

Bévort A., 1995. « Compter les syndiqués, méthode et résultats – La CGT et la CFDT, 1945-1990 », *Travail et emploi*, n°62, 1/1995, p.40-62

Blum A., Guérin-Pace F., 1999. « L'illusion comparative. Les logiques d'élaboration et d'utilisation d'une enquête internationale sur l'illettrisme ». *Population*, 54^e année, n°2 (mars-avril 1999), Institut National d'Etudes Démographiques, p.271-302

Clément F., 2007. *Les coopérations transfrontalières dans la Grande Région et dans l'Union européenne*, Les cahiers transfrontaliers d'Eures, Luxembourg, n°3/2007

Clément F., 2008. *La construction sociale du territoire de la Grande-Région : une confusion entre les concepts de coopération et d'intégration*, Gouvernance et emploi, n°2, avril 2008

Collier D., 1993. "The comparative method". In Finifter A. W. (ed.), 1993. *Political Science: The State of the Discipline II*, American Political Science Association, Washington D. C.

Dupré M., Jacob A., Lallement M., Lefèvre G., Spurk J., 2003. « La comparaison internationale : intérêt et actualité d'une stratégie de recherche ». In Lallement M., Spurk J. (s/d), 2003. *Stratégies de la comparaison internationale*, CNRS Editions, Sociologie, Paris, pp. 7-18

Giraud O., 2003. « Le comparatisme contemporain en science politique : entrée en dialogue des écoles et renouvellement des questions ». In Lallement M., Spurk J. (s/d), 2003. *Stratégies de la comparaison internationale*, CNRS Editions, Sociologie, Paris, p. 87-106

Giraud O., 2004. "La comparaison comme opération de réduction de la complexité – le cas de la formation professionnelle", *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 11, n°3, p. 349-368

Hantrais L., Letablier M.-T., 1998. « La démarche comparative et les comparaisons franco-britanniques », *Revue de l'IREs*, n°28, p. 145-163

Hassenteufel P., 2000. « Deux ou trois choses que je sais d'elle – remarques à propos d'expériences de comparaisons européennes ». In CURAPP (dir.), *La Méthode au concret*, PUF, Paris., p. 105-124

Hassenteufel P., 2005. « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale – les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques », *Revue Française de Science Politique*, vol. 55, n°1, p. 113-132

Hassenteufel P., Palier B., 2001. « Le social sans frontières ? Vers une analyse transnationaliste de la protection sociale », *Lien social et politique*, n°45, p.13-27

Hyman R., 1998. « Recherche sur les syndicats et comparaison internationale », *Revue de l'Ires*, n°28 (automne 1998), p. 43-61

Iribarne P. (d'), 1991. « Culture et effet sociétal », *Revue Française de Sociologie*, vol. 32, n°4, p. 599-614

Jobert A. (dir.), *Les nouveaux cadres du dialogue social. Europe et territoires*, Bruxelles, Peter Lang, coll. Travail & Société, vol. 61, 2008.

Kreins J.-M., 2008. *Histoire du Luxembourg*, Que-sais ?, PUF

Labit A., Thoemmes J., 2003. « Vingt ans de comparaison France-Allemagne : de l'effet sociétal à l'analyse de l'articulation des régulations globales et locales ». In Lallement M., Spurk J. (s/d), 2003. *Stratégies de la comparaison internationale*, CNRS Editions, Sociologie, Paris, pp. 23-38

Lallement M., 2003. « Raison ou trahison ? Eléments de réflexion sur les usages de la comparaison en sociologie ». In Lallement M., Spurk J. (s/d), 2003. *Stratégies de la comparaison internationale*, CNRS Editions, Sociologie, Paris, p. 107-120

Lallement M., 2007. *Le travail, une sociologie contemporaine*, Coll. Folio, série Essais, éd. Gallimard

Locke R. M., 1992. « The demise of the National Union in Italy : Lessons for comparative industrial relations », *Industrial and labour relations review*, vol. 45, n°2 (Jan. 1992), pp.229-249

Maurice M., 1991. « Sociologie du travail et société », *Sociologie et sociétés*, vol. 23, n°2, p. 53-57

Maurice M., Seillier F., Silvestre J.-J., 1979. « La production de la hiérarchie dans l'entreprise : recherche d'un effet sociétal – comparaison France-Allemagne », *Revue Française de Sociologie*, vol. 20, n°2, p.331-365

Oyen E., 1990. « Comparative research as a sociological strategy ». In Oyen E., (ed.), 1990. *Comparative methodology – Theory and practice in international social research*, Sage Publications, Londres, p.1-18

Rey F., 2009. « Les relations professionnelles en mouvements », *Sociologies Pratiques*, n°19, PUF, p. 1-6

Sartori G., 1994. « Bien comparer, mal comparer », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 1, n°1, p. 19-36

Snyder R., 2001. « Scaling down : The Subnational Comparative Method », *Studies in Comparative International Development*, vol. 36, n°1, p. 93-110

Spurk J., 2003. « Epistémologie et politique de la comparaison internationale : quelques réflexions dans une perspective européenne ». In Lallement M., Spurk J. (s/d), 2003. *Stratégies de la comparaison internationale*, CNRS Editions, Sociologie, Paris, pp. 71-82

Tibesar A., 2007. *Marché du travail et flux frontaliers dans la Grande Région – première partie*, Les cahiers transfrontaliers d'Eures, Luxembourg, n°1/2007

Tibesar A., 2007. *Marché du travail et flux frontaliers dans la Grande Région – deuxième partie*, Les cahiers transfrontaliers d'Eures, Luxembourg, n°2/2007

Valensi L., 2002. « L'exercice de la comparaison au plus proche, à distance : le cas des sociétés plurielles », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2002/1, 57^e année, p. 27-30

Vigour C., 2004. *La comparaison dans les sciences sociales : Pratiques et méthodes*, Coll. Guide Repère, La découverte

Visser J., 2006. « Union membership statistics in 24 countries », *Monthly Labor Review*, 2006, p.38-49

Visser J., 1993. « Syndicalisme et désyndicalisation », *Le Mouvement social*, n°162, p.17-39

Zimmermann B., Werner M., 2003. « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2003/1, 58^e année, p. 7-36

ANNEXES

Diversité des réalités chiffrées

L'OCDE calcule tous les taux nationaux de syndicalisation par le « rapport du nombre de salariés qui sont membres actifs d'un syndicat sur le nombre total de salariés ». Ce dernier est fourni par les statistiques de la population active de l'OCDE, le premier provenant de « données d'enquête des membres actifs à un syndicat » et à défaut, de « données administratives ».

Eurostat définit le taux de syndicalisation comme le ratio entre l'adhésion effective et l'adhésion potentielle. L'adhésion effective comprend le nombre de membres salariés – ce qui exclut les personnes au chômage, les étudiants et les retraités. L'adhésion potentielle est le nombre total de salariés du pays concerné.

Plusieurs sources pour l'OCDE¹

Allemagne : Données administratives agrégées de l'adhésion dans les syndicats affiliés et indépendants, ajustés par Ebbinghaus et Visser pour les salariés. Jusqu'en 1990 les séries couvrent l'Allemagne de l'Ouest (avec Berlin-ouest)

Autriche : Données administratives de la confédération syndicale autrichienne (OGB), ajustées par Ebbinghaus et Visser pour les membres salariés (i.e. excluant les chômeurs et les retraités). A partir de 1997, les chiffres ont été révisés par Jelle Visser.

Belgique : Données administratives des trois principales confédérations syndicales (CSC, FGFB et CGSLB), corrigées à la baisse (voir Ebbinghaus et Visser, chapitre sur la Belgique) et ajustés pour les salariés. La correction pour les chômeurs a été réalisée sur l'hypothèse que 80% des chômeurs (selon les statistiques de la force de travail de l'OCDE) sont membres d'une organisation syndicale.

France : Données administratives des principales confédérations françaises (CFDT, CGT, CGT-FO, CFTC, CFE-CGC, FEN/UNSA, Groupe des Dix), ajustées par Ebbinghaus et Visser pour les salariés, à partir de données financières et d'enquête. De 1996 à 2005, les données sur le taux de syndicalisation sont également accessibles (...) grâce aux « enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages », une enquête représentative auprès des ménages réalisée par l'Insee, l'office française officielle de la statistique. Voir Loup Wolff "Le paradoxe du syndicalisme français", DARES, Premières synthèses et informations, no. 16.1, Avril 2008.

Luxembourg : Données administratives agrégées d'adhésion aux principales confédérations représentant les salariés cols bleus et cols blancs, et les syndicats indépendants des finances et du management, du clergé et des salariés cols blancs, des secteurs privé et public à partir des sites internet des organisations syndicales, d'Euro et de la confédération européenne des syndicats. Les membres actifs sont estimés à partir des données belges disponibles sur le taux d'adhésion syndical des retraités.

Pays-Bas : Jusqu'en 1991 les données proviennent de données administratives agrégées d'adhésion aux syndicats indépendants et affiliés, fournies par *Statistics Netherlands*, sur la base d'une enquête biennale auprès de tous les syndicats connus par l'Office. Les chiffres ont été ajustés par Ebbinghaus et Visser pour les salariés (i.e. excluant les indépendants, les retraités et les chômeurs). A partir de 1980, les séries sont corrigées en additionnant les adhérents titulaires d'emplois à temps partiel (moins de 12 heures par semaine). Depuis 1990, les données sont recueillies par l'enquête Force de Travail (Enquête Beroepsbevolking) de *Statistics Netherlands* (<http://www.cbs.nl/nl-NL/menu/themas/arbeid-sociale-zekerheid/cijfers/incidenteel/maatwerk/organisatiegraad-werknemers-1995-2006-cm.htm>).

Suisse : Données administratives agrégées d'adhésion des syndicats affiliés et indépendants, tels que reportés dans le *Statistical Yearbook*, ajustées par Ebbinghaus et Visser pour les salariés. Données complémentaires pour les dernières années fournies par D. Oesch, du SGB.

¹ Traduction par l'auteur: *Trade Union Members and Union Density in Oecd countries*, Jelle Visser, Sébastien Martin and Peter Tergeist, <http://www.oecd.org/dataoecd/37/2/35695665.pdf>



CEPS
I N S T E A D

B.P. 48
L-4501 Differdange
Tél.: +352 58.58.55-801
www.ceps.lu

